170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE 75014 PARIS — FRANCE TÉL. 320.36.20. C.C.P. 1248-74 N PARIS Hebdomadaire - n° 570 - 1er novembre 1979 - 3 F (Conditions d'abonnement en dernière page)

- D 570 CHILI: LA SITUATION DES PAYSANS .

La politique agraire du gouvernement Pinochet a rendu beaucoup plus difficile la vie des petits paysans (cf. "L'objectif national de gouvernement", DIAL D 286). La réforme agraire commencée sous le gouvernement Frei et poursuivie intensément sous celui d'Allende avait nettement amélioré la condition paysanne.

Aujourd'hui, suite à l'abandon de la politique de soutien aux petits et moyens cultivateurs, un certain nombre de phénomènes sont observables en milieu rural: - vente par les paysans des parcelles attribuées au titre de la réforme agraire; - baisse du niveau de vie; - augmentation de la dénutrition infantile; - remontée de l'analphabétisme.

Pour avoir évoqué cette situation dans une "lettre pastorale aux paysans" le 14 août 1979, les évêques du Chili ont été vivement critiqués par les responsables de l'économie nationale.

C'est pour répondre techniquement à ces critiques que l'Institut de promotion agraire a, le 10 septembre suivant, publié le texte ci-dessous.

- Note DIAL -

LA SITUATION ACTUELLE DES PAYSANS: CE QUE LES EVEQUES ONT VU

(Institut de promotion agraire)

POURQUOI CE DOCUMENT

Fidèles à leur mission d'orientation du peuple en matière morale, les évêques de l'Eglise catholique chilienne ont envoyé aux paysans une lettre pastorale dans laquelle ils donnent en toute sérénité leur opinion sur la situation des travailleurs de la campagne et de leurs familles.

Avec humilité ils précisent qu'ils ne sont ni techniciens ni spécialistes; mais la vision des réalités socio-économiques qu'ils proposent, résulte de la connaissance que leur donne le lien étroit existant entre l'Eglise et les gens du peuple, ouvriers ou paysans. C'est pourquoi ils ne se contentent pas de porter respectueusement un jugement sur les résultats de la politique agricole du gouvernement; s'adressant aux paysans, ils leur exposent les effets négatifs de cette politique dont ils supportent les conséquences. Aussi est-il surprenant d'entendre certains commentaires discordants en réponse au document de la conférence épiscopale.

Comme spécialistes appliqués depuis des années à l'étude des problèmes du développement rural, nous relevons ici les aspects essentielle-

ment techniques qui caractérisent la situation actuelle des paysans et qui ont été omis dans la lettre pastorale des évêques, du fait que ceux-ci ont jugé en toute responsabilité que cela ne relevait pas de leur compétence.

Certains milieux ont jugé fâcheuses les déclarations des évêques selon lesquelles "les paysans sont dans une situation très critique" pour affronter la concurrence et finissent par être rejetés, puis contraints d'abandonner leurs terres. On a exigé que ces affirmations soient prouvées.

A titre de contribution à l'analyse de la réalité, nous soulignons ici certains des faits les plus significatifs.

UNE PERIODE DE SOUTIEN

Les paysans ont toujours été un des secteurs les plus démunis et marginalisés de notre société. En effet, les enquêtes effectuées au début des années soixante ont montré que l'analphabétisme dans les communes rurales était deux fois plus élevé que la moyenne nationale; et que la mortalité infantile était de 30% supérieure à celle des secteurs urbains. Par ailleurs, l'organisation paysanne était en 1962, d'après les données officielles, représentée par vingt-quatre syndicats rassemblant 1.658 paysans, et par vingt-six coopératives rurales.

A ce retard important du milieu paysan s'ajoutait l'incapacité du secteur agricole à produire les aliments nécessaires à la population du pays; celui-ci se trouvait dans l'obligation de les importer, avec les dépenses correspondantes en devises jugées alors comme intolérables. C'est ce qui a conduit le gouvernement du président Alessandri, d'abord, et celui du président Frei, par la suite, à édicter les lois de réforme agraire n° 15.020 et 16.640.

Il faut rappeler qu'à cette époque, il n'y avait pratiquement personne pour nier la nécessité de changements profonds dans l'agriculture. Sur ce point, précisément, l'histoire montre que l'Eglise a fait oeuvre de pionnier en remettant aux paysans, en 1962, des terres appartenant aux diocèses de Santiago et de Talca.

L'application de la réforme agraire et la promulgation de plusieurs lois complémentaires ont effectivement permis l'intégration de larges secteurs du paysannat dans le développement économique et social du pays. Cela s'accompagne de l'augmentation de la production agropastorale, laquelle se traduit en un taux annuel de croissance de 4,8% pour la période 1965-1970.

Dans ce domaine, l'Etat exécute des programmes de formation professionnelle et d'assistance technique; il y ajoute un système de crédit qui permet de doubler le nombre des paysans bénéficiaires (de 50.400 en 1965 à 100.150 en 1971); il installe dans l'ensemble du pays un réseau d'établissements agro-industriels (frigorifiques, usines d'empaquetage, abattoirs, silos à grain, etc.) au service de la production agricole, avec une attention spéciale pour les petits et moyens producteurs ainsi que pour les attributaires (1).

(1) "Asentado": bénéficiaire d'une terre attribuée au titre des expropriations prévues par la réforme agraire (NDT).

On constate une amélioration significative du revenu familial et de la qualité de la vie d'une part importante du paysannat, en même temps qu'une baisse de la mortalité adulte et infantile et une diminution de la dénutrition infantile, en particulier dans le secteur réformé. Les organisations paysannes connaissent un net développement: en 1973, il y avait 308 coopératives rurales comptant plus de 90.000 membres, 207 coopératives de réforme agraire avec 9.900 membres, 2.811 attributions de terre et autres formes d'organisation foncière du secteur réformé, ainsi que 870 syndicats avec 229.800 membres. Cela signifie qu'en août de cette année-là quelque 65% du paysannat était organisé.

LA SITUATION ACTUELLE

La situation actuelle est très différente. L'organisation paysanne est pratiquement inexistante, alors qu'elle est l'instrument essentiel d'une participation consciente et responsable, et le seul élément qui permet aux paysans de faire face aux groupes et organismes avec lesquels ils doivent négocier. L'organisation est l'accès naturel aux facilités que le système économique met à la disposition des producteurs, telles que le crédit, la commercialisation et l'assistance technique.

En effet l'ensemble du système institutionnel que nous avons indiqué a été gravement détérioré par une série de mesures destinées à éviter d'éventuelles pressions sociales de nature à perturber la politique économique et sociale du gouvernement. C'est ainsi qu'actuellement, d'après une enquête sérieuse en secteur paysan, il ne reste que 60 coopératives rurales ayant une certaine activité, avec 9.000 membres en tout; des 207 coopératives de réforme agraire il n'en reste plus que 32, avec 1.530 membres; les 2.811 attributions de terre se sont transformées en 115 SOCAS à l'existence aléatoire, avec 1.380 paysans. Sur les 229.800 syndiqués, on estime qu'en vertu de la réadmission syndicale récemment autorisée par le "Plan laboral" (2) seuls 40.000 au maximum pourront, et avec de grandes difficultés, s'inscrire dans les fédérations et confédérations reconnues. Tout cela signifie qu'actuellement moins de 10% du total des paysans pauvres bénéficient d'une organisation.

Cette situation contraste singulièrement avec l'unité très étroite des grandes entreprises agricoles et des patrons; ceux-ci, à travers la SNA, sont organisés en Confédération des syndicats d'employeurs agricoles (CONSEMACH), en Confédération nationale de coopératives agricoles (COPAGRO) et en Consortium agricole du sud (CAS), organismes qui regroupent la quasi totalité des grands producteurs et plus de 85% des employeurs ruraux.

Si l'on a présent à l'esprit que la nouvelle législation syndicale, loin de favoriser l'organisation des syndicats paysans, ne fait au contraire que l'atomiser, il en résulte que les possibilités d'un mouvement paysan sont très faibles pour la défense effective de leurs droits

L'assistance technique dont, en 1970-71, bénéficiaient 150.000 petits producteurs et attributaires, est aujourd'hui remplacée par un"Système subsidiaire d'assistance technique et d'entreprise" (ATE) concernant le

(2) Sur la nouvelle législation syndicale du "plan laboral" cf. DIAL D 565 (NDT).

seul secteur privé, lequel ne touche que 14.800 paysans. Un autre inconvénient vient s'y ajouter: les paysans rattachés au système ATE ne peuvent bénéficier des crédits de l'INDAP.

Avant 1973, l'Etat disposait de ressources pour les crédits destinés au secteur paysan. Aujourd'hui, en accord avec le modèle économique en vigueur, les conditions du crédit sont les mêmes que dans les banques privées et elles reposent sur un certain nombre d'exigences que les paysans ne peuvent normalement satisfaire. Le résultat du manque d'assistance et des difficultés du crédit se fait sentir bien évidemment au niveau de la commercialisation des produits.

Par ailleurs, les petits propriétaires et le secteur de réforme agraire sont exclus des transactions opérées par l'Etat dans les organismes agricoles. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, ce qui s'est passé dans la sixième région où UNIACOOP (Union de coopératives agricoles), contrôlée par de grandes entreprises agricoles, a vendu par licitation en 1975 quatre des six principales plantations agro-industrielles de la région, lesquelles appartenaient à CORFO. Ces ventes par licitation sont effectuées pour un montant équivalant à 51,7% de leur taxation ou évaluation fiscale et avec de grandes facilités de paiement. Les deux autres, Centrale fruitière de Los Lirios (Rancagua) et Industrie de traitement des tomates de Malloa, appartenant également à CORFO, ont été remises à COOFRUCEN (Coppérative fruitière du centre) et à Consortium agro-industriel de Malloa. Une enquête menée dans cette région a montré que seule une petite partie des produits (5%) était achetée aux petits producteurs.

Si l'on ajoute à tous ces faits objectifs l'absence de programme de formation professionnelle et d'assistance juridique, nous pensons qu' on est en droit d'affirmer, comme l'ont fait les évêques, que les paysans sont réellement "dans une situation très critique" pour affronter la concurrence.

L'ATTRIBUTION DES TERRES

L'autre point de la lettre pastorale qui a afit l'objet d'une controverse a été le commentaire portant sur le système d'attribution des terres/ Effectivement c'est un point de controverse et le système d'attribution en question mérite plus ample analyse.

Ce qui préoccupe d'abord la Conférence épiscopale, c'est la frustration des paysans qui ont été éliminés du processus d'attribution. S'il est évident qu'on a toujours su qu'il n'y avait pas de terres pour tous, personne n'a jamais pensé qu'on pouvait restreindre les possibilités d'attribution à moins de la moitié des attributaires. On estime en effet qu'au début de 1973, 81.000 paysans travaillaient dans des propriétés constituées en SARAS ou se trouvaient à l'une ou l'autre des étapes du processus d'expropriation. Nous ne comptons pas dans ce chiffre les domaines occupés illégalement. Ces 81.000 paysans travaillaient dans des terres qui totalisaient, pour leur ensemble, une superficie expropriée de 9.965.868 hectares.

Mais ce qui, en fait, a été remis aux paysans, dans l'ignorance ou au mépris de la loi, correspond à 31,98% de cette superficie, c'est-àdire 3.187.150 hectares. C'est cette réduction draconnienne de la

superficie destinée aux paysans qui est la principale responsable du fait que la moitié seulement des attributaires d'Arica à Magallanes ont pu bénéficier de l'attribution.

Les terres restantes représentent 2.966.000 hectares et ont été rendues à leurs propriétaires (régularisées) bien que ceux-ci aient, dans de nombreux cas, reçu l'indemnisation correspondante à l'expropriation. Par ailleurs, 1.107.718 hectares ont été transférés à divers organismes (CONAF, Complexe CORFO, etc.). Enfin, 1.710.000 hectares correspondent à des terres non irrigables et non attribuées (Décret loi 2.247) et 916.000 hectares sont réservés à CORA.

Le cas des terres non irrigables est particulièrement démonstratif. En raison du traitement légal et de l'approche essentiellement administrative réservés à ces terres, sur 11.000 familles qui y aspiraient, plus de 8.000 ont été exclues de l'attribution et 2.469 seulement auront la possibilité d'accéder à la propriété de la terre que ces familles cultivent en moyenne depuis plus de quinze ans.

L'ensemble de ces faits justifie entièrement l'inquiétude des évêques sur la façon dont a évolué la réforme agraire et, donc, sur leur souci du destin de plus de 35.000 familles paysannes déplacées, ce qui représente près de 230.000 personnes.

Enfin, circonstance aggravante du déracinement ainsi décrit, on a vu apparaître - comme disent les évêques - un phénomène significatif de transfert de parcelles par les attributaires de la réforme agraire. Une étude publiée récemment par l'Institut de formation et d'enquête sur la réforme agraire (ICIRA) montre qu'en juin 1978, 36,8% des attributaires avaient, en tout ou en partie, cédé leurs droits sur la terre. Comparant ces chiffres avec des études antérieures, ce même institut révèle ou constate en ce domaine "une tendance à l'accélération dans le temps". Cela laisse supposer qu'entre juin 1978 et août 1979, le pourcentage des ventes de terre a dû augmenter de façon significative.

Tout observateur objectif ou impartial, quel que soit son credo ou sa position théorique, se demandera donc: quelles sont les conséquences sociales, pour une masse aussi importante, du déracinement violent en moins de quatre années, de ce qui "la base de sa culture et de sa vie, son horizon et son espérance".

LE NIVEAU DE VIE

Pour finir, nous soulignons un aspect très important et qui préoccupe l'Eglise: le niveau de vie des paysans. Le contact quotidien avec les paysans permet de constater chez la plupart d'entre eux une détérioration réelle des conditions d'existence.

Les données fournies par des enquêtes en secteur rural font apparaitre des taux élevés de dénutrition infantile. A Talca, en 1977, un sondage effectué dans plusieurs communes montre que 42,4% des enfants de moins de six ans sont sujets à la dénutrition. A Batuco et à Lampa, en 1977 également, c'est 36,5% des enfants qui sont en état de dénutrition.

Ces mêmes enquêtes montrent que la dénutrition chez les enfants d'attributaires atteint 48%. Un taux aussi fort de dénutrition chez les enfants de paysans du secteur réformé est un fait nouveau: des études menées en 1969-1970 donnaient un taux inférieur (21,1%). Il est donc légitime de conclure, pour ce groupe du moins, que le niveau de vie a baissé. Pour les autres il n'y a pas eu d'amélioration, du moins apparemment.

On a des raisons de croire que le niveau de scolarisation s'est sensiblement détérioré parmi les enfants de paysans. Des observations faites à Curico font apparaître que la demande d'écoles rurales pour la zone côtière a diminué, les places disponibles étant supérieures de 40% aux inscriptions réelles. Pour la première fois il y a disponibilité de places pour les écoliers sans qu'il y ait eu construction de nouvelles écoles. Cela tient à un certain nombre de raisons, parmi lesquelles on compte la diminution de l'aide scolaire dans les zones rurales, la réduction des rations alimentaires, le manque de fournitures, etc. Si cette situation devait se généraliser, il faudrait craindre dans l'avenir une augmentation importante de l'analphabétisme en milieu rural.

Nous disposons d'informations abondantes sur le niveau des salaires payés actuellement aux ouvriers agricoles dans de nombreux domaines. Nous pouvons affirmer qu'en moyenne un paysan reçoit par mois 2.000 pesos environ, en ajoutant que dans de nombreux cas il ne touche qu'un salaire de 1.500 pesos. Si nous traduisons ces chiffres en kilos de pain, on constate que le salarié agricole ne peut acheter quotidiennement que de 2,3 à 3,1 kg de pain. Cela signifie, par rapport à une famille paysanne constituée en moyenne de 6,2 membres, que le revenu quotidien équivaut à 0,38 à 0,50 kg de pain par membre du groupe familial.

Au vu de l'analyse faite, nous pensons que les évêques ont raison quand ils disent: "Peu nombreux sont ceux qui connaissent une situation meilleure qu'avant ou qui ont réussi à s'adapter aux nouvelles perspectives économiques"; "Peu nombreux sont ceux qui regardent l'avenir avec optimisme".

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 170 F - Etranger 200F par voie normale (par avion, tarif dur demande selon pays)

Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie CCFD

Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441